

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
Un N°. . . . . » 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.
20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE
au bureau du Journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, le 22 mars.

La GAZETTE D'ÉTAT DE PRUSSE publie sommairement le budget de la Prusse pour 1838. Il est d'environ 200,000,000 de francs.

— On lit dans le MERCURE DE FRANCONIE, sous la date de Constantinople, 21 février :

La Porte ottomane a reçu des ambassadeurs de France et d'Angleterre des communications officielles au sujet des armemens de Méhemet-Ali. Après une réponse évasive, le vice-roi a fini par déclarer que tous ses préparatifs militaires avaient pour objet l'Arabie et la Syrie, et que jamais il n'avait eu l'intention de menacer la Porte ottomane d'une invasion.

— On a envoyé des états romains à la GAZETTE D'AUGSBOURG une analyse des pièces qui viennent d'être publiées par ordre du saint-siège au sujet de l'affaire de Cologne. Il en résulte que les négociations avec M. Bunzen ont cessé depuis le 29 décembre dernier et que cette affaire en est restée au point que la cour de Rome refuse de les reprendre avant que l'archevêque ait été réintégré dans ses fonctions et que la Prusse exige d'abord qu'il se soumette aux ordres de son gouvernement.

La GAZETTE DE MUNICH donne, sous la date de Rome, 10 janvier, des détails sur une réponse qu'aurait faite le Saint-Siège à la dernière circulaire prussienne. Le Saint-Siège s'y exprime avec calme et dignité. Il n'y est point question des doctrines d'Hermès, on se contente de faire mention des notes échangées au sujet des mariages mixtes. On ignore encore à quoi conclut ce document.

ANGLETERRE — Londres, le 24 mars.

Dans la séance du 20 mars de la chambre des communes, M. Poulett-Thomson, président du bureau du commerce, a demandé l'autorisation de présenter un bill dans l'intérêt de la propriété littéraire internationale. Le but de cette mesure, a-t-il dit, est d'assurer aux étrangers pour leurs ouvrages la même protection en Angleterre que celle accordée par leur nation aux auteurs anglais.

Des négociations ont déjà été entamées à ce sujet avec plusieurs puissances étrangères, et tout porte à croire qu'il ne sera pas difficile d'obtenir la conclusion d'un arrangement basé sur une protection réciproque.

M. d'Israeli. Je crois devoir faire observer à M. le président du commerce qu'il sera plus difficile qu'il ne pense de conclure un arrangement semblable avec le gouvernement français : la circulation des ouvrages anglais en France est plus considérable que celle des livres français en Angleterre ; le commerce de la librairie réclamerait alors puissamment contre cette mesure. La mesure elle-même est bonne ; mais je crois que le gouvernement fera mieux d'en réaliser l'exécution d'abord avec l'Amérique, au lieu de s'adresser à la France.

Après quelques observations de divers membres, et sur les nouveaux arguments de M. Thompson, la chambre autorise la présentation du bill.

— On lit dans le MORNING ADVERTISER :

Le HASTINGS de 74, sera bientôt prêt à recevoir lord Durham et sa suite pour les conduire à leur destination. Un excellent corps de musique et une garde d'honneur, de 250 hommes, dit ce journal, seront embarqués à bord de ce vaisseau qui sera accompagné par un navire à vapeur armé, lequel sera à la disposition du gouverneur, pour le transporter sur tous les points qu'il aura à visiter ; et où un grand vaisseau ne pourrait pas se rendre sans danger. Les chevaux et les équipages seront embarqués le 1er ou le 2 avril, et l'expédition partira de Portsmouth vers le 10. Le HASTINGS a été équipé avec le plus grand soin possible, il serait digne

FEUILLETON.

LA NYMPHE DE SAINTE-HELENE.

Je vous parle souvent de Napoléon, mes chers lecteurs ; la raison en est tout simplement que, ne voulant vous intéresser qu'avec des faits vrais et possibles, sans avoir recours à l'ancienne fantasmagorie des contes de fées, il faut alors ne prendre dans les faits que ce qu'il y a de saillant, et ne vous parler que des hommes qui, par leurs grandes vertus, leur génie ou leurs belles actions, ressortent du commun des autres hommes. Napoléon est une de ces supériorités, et à un degré éminent ; il est de plus une gloire toute française et presque contemporaine de votre âge. Il n'y a donc aucun inconvénient à ce que l'on vous parle de ce grand homme, qui tint une si grande place dans le monde ; car ce que je veux surtout et avant tout, c'est, dans mes récits, d'élever vos cœurs vers des pensées généreuses, de vous rendre tous, sinon grands, du moins admirateurs de ce qui est grand. Et, quoi de plus favorable à l'élevation des sentimens, que le culte de ceux qui, à toutes les époques de notre histoire, consacreront leur vie à rendre leur pays plus fort, leur patrie plus belle ? Et puis ensuite, je n'ai pas même la crainte, en vous parlant de Napoléon, d'exalter vos imaginations pour un passé qui ne peut plus avoir de retour ; Napoléon fut un météore qui traversa notre sphère politique ; ce fut un géant qui apparut sur le seuil de notre siècle, et qui le domina, mais ne le régna plus. Sa dynastie, déjà morte avec lui, a perdu sa dernière tige, dans la personne de son fils, et pour me servir de l'expression d'une des femmes supérieures de notre époque : L'aigle a des aiglons, mais n'a point de collets d'or.

En vous redisant donc quelques-uns des faits de la vie de ce simple soldat d'une armée, dont il devint le chef et le grand empereur, je ne crains pas de vous faire rêver trop brillamment des grandeurs de ce monde, car les grandeurs de Napoléon eurent pendant des grandes infortunes ; et s'il fut l'idole, il fut plus martyr encore. C'est à l'époque des désastres de cette haute et brillante fortune que je prends aujourd'hui le sujet de mon récit.

de recevoir un prince royal à bord, et son équipage est entièrement composé de marins d'élite. Il sera rallié en mer par plusieurs autres bâtimens venant des diverses stations des Indes-Ocidentales, et des dispositions ont été prises par les lords de l'amirauté afin que la Jamaïque et les autres îles puissent fournir à l'expédition un bon nombre de chaloupes canonnières, si l'on en avait besoin pour faire un débarquement de troupes dans quelques uns des districts insurgés. Il est décidé que l'on emploiera la force si les rebelles ne déposent pas les armes et ne retournent pas dans leurs foyers immédiatement après la proclamation de lord Durham.

La force totale des troupes anglaises au Canada sera d'environ 10 mille 600 hommes d'infanterie et 500 de cavalerie ; en outre une forte brigade d'artillerie avec ses pièces de campagne, obusiers et fusées à la Congrève. Si cette armée ne suffisait pas lors de l'arrivée de lord Durham pour intimider les mécontents et assurer la tranquillité du pays, de nombreux renforts seraient immédiatement envoyés d'Angleterre, où le gouvernement est bien décidé à ne rien négliger pour faire réussir les plans et les opérations militaires de son excellence.

Nous venons de recevoir les journaux des Iles-sous-le-Vent et ceux de la Jamaïque jusqu'au 8 février dernier. Ils annoncent que quelque insubordination s'était manifestée dans plusieurs grands districts de la côte de Demerary. La législature de Montserrat avait fixé le 1er août prochain comme le terme du système d'apprentissage.

Nous lisons dans le KINGSTON-CHRONICLE du 2 février, ce qui suit :

« Nous venons d'apprendre avec regret, par un voyageur récemment arrivé de Cuba, que les nègres de cette île se sont mis en état d'insurrection. La révolte, d'après ce rapport, doit avoir éclaté le 12 janvier, dans une des parties les plus considérables du district de la Trinité, que les rebelles auraient brûlé. Plusieurs inspecteurs d'esclaves et autres employés des habitations auraient été tués, et les propriétaires de ces habitations ne seraient soustraits à la mort que par une prompt fuite.

P. S. Par les dernières nouvelles que nous recevons de Cuba, nous apprenons que les insurgés étaient complètement entourés, au nombre de 2,000 hommes, par la milice, et l'on avait toute raison de penser qu'ils ne tarderaient pas à être mis à la raison. » (STANDART.)

— Samedi un individu nommé Charles-Guillaume LOVE (en anglais ce mot signifie amour), comparait devant le lord-maire à Mansion-House, sous la prévention de polygamie. Interrogé par ce magistrat, il avoua qu'il avait trois femmes vivantes, mais qu'il était dégoûté du mariage ; désormais, ajouta-t-il, je vivrai garçon. Ma première femme m'a quitté pour aller jouer la comédie en province avec un jeune homme ; ma seconde m'a battu, ma troisième m'a volé.

Contrairement à cette déclaration, des témoins déposaient que M. Love s'était marié en quatrième et même en cinquièmes noces. En attendant de nouveaux renseignements, le lord-maire a renvoyé l'examen de cette affaire à la semaine prochaine.

FRANCE. — Paris, le 24 mars.

On annonçait hier l'arrivée très-prochaine du roi des Belges aux Tuileries.

— Le général de Fagel, envoyé du roi des Pays-Bas auprès de la cour des Tuileries, est attendu très-prochainement à Paris. Il fera connaître, assure-t-on, les intentions précises de son souverain sur la question belge. Les conférences ne peuvent être reprises avec fruit tant que les cabinets de Paris et de Londres ne seront pas instruits de ce que sa majesté néerlandaise consent à abandonner à la Belgique sur

Napoléon venait de livrer la bataille de Waterloo, si fatale à ses armes, trahi par la victoire, qui pendant vingt ans lui avait été si fidèle, il n'abandonna le champ de bataille qu'entraîné malgré lui par sa noble garde, qui lui faisant un rempart, le préserva d'une mort prompte et désirée, mais qui devait être plus tardive, plus illustre, car elle allait être un grand enseignement au monde.

Napoléon vaincu revint à Paris ; il y trouva peu de sympathie pour son malheur. Le peuple auquel il avait imposé de si lourds sacrifices en homme et en argent, l'accueillit encore, malgré sa défaite, sinon avec enthousiasme du moins avec convenance. Quant à ses courtisans, à ses flatteurs, à la plupart de ces hommes qu'il avait tirés du néant, qui n'auraient été rien sans lui, et qui lui devaient tout, honneur et fortune, ils le trahirent lâchement.

Profondément ulcéré d'un abandon qui lui était d'autant plus pénible que sa grande âme pouvait moins le comprendre, il résolut de quitter pour jamais une patrie qui l'oubliait si facilement. Il quitta Paris, gagna l'un de nos ports, et, confiant dans la générosité d'un ennemi qu'il avait combattu bravement pendant vingt ans, il se rendit à bord du vaisseau de l'amiral commandant la croisière anglaise, et demanda l'hospitalité au peuple anglais.

Le ministère anglais ne put, en cette circonstance solennelle, oublier le danger que lui avait fait courir l'empereur, et se rapetissant aux conditions misérables d'un horrible exécuteur, il refusa de recevoir son ennemi comme un hôte sacré. Au mépris du droit des gens, du droit des nations, il fit Napoléon son prisonnier et l'embarqua pour Sainte-Hélène, petite île située à deux mille cinq cents lieues de la France, roc aride sur lequel le nouveau Prométhée devait expier sa gloire et sa toute puissance.

Pendant la traversée pour arriver à sa destination, il se montra si calme, si grand, il supporta son malheur avec tant de dignité, que les officiers anglais qui ne connaissaient le caractère de Napoléon que par les odieux travestissemens qu'en avaient faits des pamphlétaires, furent eux-mêmes touchés de tant de grandeur et de résignation. Ils eurent donc pour l'empereur les mêmes égards que les serviteurs qui l'accou-

parrière de la dette. C'est là le point vital de la question. La nouvelle tournure que l'affaire belge a prise depuis quelque temps explique maintenant les motifs de l'éloignement de M. de Fagel, pendant que notre envoyé, M. de Mortier, est toujours resté à La Haye. (Messenger.)

— Un courrier a été expédié ce matin du ministère des affaires étrangères pour Bruxelles et La Haye, sans doute par suite de la nouvelle que le roi de Hollande était disposé à signer les 24 articles.

— La quantité du numéraire fabriquée en France, pendant l'année 1836, s'élève à une somme totale de 48,059,457 frs. ; savoir :

45,242,597 fr. en argent ;
4,797,040 fr. en or.

— On explique comme suit l'élection à Bastia de M. Paoli, mort depuis long-temps à Londres :

L'opposition qui a la majorité, n'a pas pu se mettre d'accord sur le choix de son candidat, et pour exclure d'une manière significative le candidat ministériel, a voulu rendre l'élection nulle, pour se donner le temps de se mettre d'accord sur ce choix.

— Le JOURNAL DES DÉBATS publie dans son numéro du 25, une lettre particulière de Lisbonne, du 14, contenant des détails sur les événemens qui viennent de se passer dans cette capitale. Nous nous bornerons à faire remarquer que cette lettre, qui se tait sur le rôle joué par notre ambassadeur dans ces événemens, finit en disant que la nouvelle constitution sera bientôt proclamée, et que cette proclamation sera accompagnée d'une amnistie générale.

— On se rappelle le procès contre Paganini et la condamnation qui s'en est suivie. Cet artiste donne quelques explications à ce sujet. Il dit que sa santé l'oblige à garder la chambre depuis plusieurs mois. Il est faux qu'il ait dû diriger l'orchestre du Casino et y jouer deux ou trois fois par semaine.

Il est encore faux, dit-il, que j'aie été nourri aux frais du Casino. Du reste, c'eût été à mes propres dépens, puisque sur soixante-quatre actions seulement placées par les gérans du Casino, soixante ont été par moi souscrites et payées. C'est donc au moyen de mon argent, qui a vite fondu entre leurs mains inhabiles, que les gérans du Casino ont vécu quelques mois. Aujourd'hui, ils ont donné leur démission et abandonné l'établissement, en laissant à la société plus de soixante mille francs de dettes. Du reste, l'action a été abandonnée et le jugement par défaut surpris contre moi a été bientôt retracté, et il n'a pas même été porté sur la feuille.

— On se souvient qu'une souscription fut proposée, il y a deux ans, dans le but d'ériger un monument national à la mémoire de Molière. Ce projet, à la pensée duquel s'étaient associés l'Institut, le Théâtre-Français et la commission des auteurs dramatiques, n'a point été abandonné. M. le préfet de la Seine, sur la demande de MM. les sociétaires de la Comédie-Française, vient d'accorder l'emplacement où devra s'élever la statue de notre grand poète comique.

Le monument occupera l'angle formé par la rue de Richelieu et la rue Traversière-Saint-Honoré, précisément en face de la maison où mourut Molière et qui porte aujourd'hui le n° 54. Il est question aussi d'une représentation que le Théâtre-Français donnerait très-prochainement au bénéfice de la souscription, et à laquelle concourraient Duprez et les principaux artistes des théâtres de Paris.

— Les savans se sont toujours accordés sur ce point, que l'avènement du printemps était signalé par un grand nombre de cas de folie. Le suicide est, assurément, un de ces cas.

Or, depuis quelques jours déjà, nous voyons poindre dans Paris une recrudescence de cette triste manie. La presse départementale, de son côté, enregistre un grand

paignaient avaient eux-mêmes pour lui, et encore, bien que le gouverneur anglais eut poussé la petitesse jusqu'à nier en lui le litre de souverain, en ne lui donnant que le nom de général Bonaparte, il fut traité en empereur par tout l'équipage. C'est que cet équipage était composé de braves soldats, qui rendaient justice à celui qui les avait vaillamment combattus, ils ne comprenaient pas dans leur droiture, ce caractère misérable et étroit, qui n'avait de courage que pour insulter au malheur.

Arrivé à Sainte-Hélène, ce courage ne se démentit pas plus d'un côté que de l'autre : Napoléon, en se montrant supérieur aux humiliations qu'on voulait lui faire subir, le gouverneur anglais en persistant à l'en abreuver.

Ce fut là que Napoléon montra qu'il avait plus qu'une belle et noble intelligence ; ce fut là qu'il déploya, plus qu'en aucune occasion de sa vie, la puissance de sa grande âme. Jamais une plainte, jamais un mouvement d'humeur avec les amis qui avaient partagé sa mauvaise fortune, et s'il avait quelques instans de tristesse et de mélancolie, c'était bien moins le résultat d'un regret pour une si grande position perdue, que pour son fils, qui lui avait été enlevé, pour son fils, l'objet de son unique préoccupation, de son unique tendresse.

Sainte-Hélène est une petite île de trois lieues d'étendue au plus ; des vents éternels, parfois violens, en balayent constamment la surface ; des nuages, surtout à Longwood, séjour de l'empereur, la couvrent constamment ; le soleil, qui y paraît rarement, n'en a pourtant pas moins d'influence sur l'atmosphère ; il attaque le foie, si on ne s'en préserve avec soin. Des pluies abondantes et soudaines achèvent d'empêcher qu'on n'y distingue aucune saison régulière ; ce n'est qu'une continuité de vents, de nuages, d'humidité. L'herbe, en dépit des fortes pluies, disparaît, rongée par le vent brûlant qui ne cesse d'y régner, dès que cette pluie a cessé. Les arbres qu'on y voit, et qui de loin lui donnent un aspect riant, ne sont que des mimosas, des arbustes à gomme, arbustes chétifs et bâtards qui ne donnent point d'ombre. Une partie de l'horizon présente au loin l'immensité de la mer ; le reste n'offre plus que d'énormes rochers stériles, des abîmes profonds, des vallées déchirées.



nombre de suicides : des hommes mûrs, sans travail, qui se tuent par misère ; des vieillards, qui se tuent à cause de leurs infirmités ; des jeunes filles, qui se tuent par amour, etc.

— Une femme de la commune de Montgaillard, près Villefranche-de-Languedoc, connue sous le sobriquet de LA RANCE, vient de mourir à l'âge de 115 ans. Elle avait conservé toutes ses facultés, et il n'y a qu'environ 3 ans qu'elle avait cessé d'aller régulièrement faire ses affaires aux marchés de Villefranche.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Perpignan, 19 mars :

Les troupes de la reine ont enlevé le 16, à une heure de l'après-midi, la ville de Ripoll qui était devenue la place d'armes des carlistes dans la Catalogne. L'attaque avait commencé le 14, et la résistance fut opiniâtre ; mais enfin les carlistes se voyant réduits à la dernière extrémité ont mis le feu à la ville, espérant par ce moyen parvenir à se sauver, les faubourgs ont été seuls la proie des flammes. Les chrétiens se sont emparés de toutes les munitions de guerre et de bouche ainsi que de l'artillerie, qui a été conduite à Bezu : on a fait aux carlistes plusieurs centaines de prisonniers.

— Le général Cordova a, dans la séance de la chambre des députés du 15, interpellé les ministres, d'abord sur le sort déplorable des prisonniers chrétiens, ensuite sur les débris de la légion d'Alger, qui se trouvent à Jaca, au nombre de 82 officiers et 500 soldats. Il faut, a-t-il dit, ou réorganiser la légion ou libérer le trésor d'une obligation très-onéreuse en congédiant ces soldats.

M. le ministre des finances a répondu que le gouvernement fera tous les efforts possibles pour obtenir l'échange des prisonniers. Relativement à la seconde question, il a dit qu'un million et demi de réaux ont été envoyés par le ministre pour la légion, et que le gouvernement s'occupe activement de cette affaire.

Le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi sur l'état de siège, et le ministre de grâce et de justice un projet de loi sur les délits politiques.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 26 mars.

Avant-hier, le roi a présidé le conseil des ministres. S. M. a assisté au service divin dans la chapelle du palais. Hier matin, le roi a reçu M. le comte de Muelenaere, ministre d'état.

La chambre des représentants devait s'occuper aujourd'hui de la discussion du projet de loi relatif aux droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangers.

Le gouvernement propose de diminuer les droits d'entrée sur les liquides alcooliques distillés à l'étranger, afin de donner moins d'appât à la fraude, et en même temps pour se montrer disposé aux concessions réciproques avec un pays voisin. D'un autre côté les rectificateurs indigènes ont adressé de vives réclamations contre le projet. La section centrale, considérant que la nouvelle loi sur les distilleries a fait monter jusqu'à 1 fr. 22 c. le litre des eaux-de-vie indigènes qui se vendait auparavant 1 fr. 10 c., a pensé que le taux proposé pour l'entrée des spiritueux étrangers n'accorderait pas une protection suffisante aux distilleries du pays ; cette protection ne serait en effet, d'après les calculs auxquels elle s'est livrée, que de 9 cent. 6/10. Elle a en conséquence proposé de porter le droit à 5 fr. par hectolitre, au lieu de 40 fr. sur les spiritueux de 50 degrés, et à 1 fr. au lieu de 80 c. par hectolitre et par degré sur les spiritueux excédant 50 degrés ; par ce droit la protection accordée aux distilleries indigènes sera de 26 c. 4/10.

— La chambre des représentants ne s'est pas trouvée en nombre aujourd'hui. La séance a été renvoyée à demain à midi.

— La section centrale du projet de loi sur les tabacs a fini d'examiner les diverses dispositions du projet. Toutes ont été adoptées et sans amendements. M. Mercier a été chargé de présenter le rapport.

— M. Zoude a été nommé rapporteur par la section centrale chargée de l'examen du projet de loi relatif aux bois étrangers.

— Le conseil communal d'Anvers a voté avant-hier une pétition à la chambre en faveur de la réforme électorale.

— On a déjà fait connaître la mise au rôle du tribunal de commerce de Mons de la réclamation faite par la société

charbonnière de Strépy Braquegnies au gouvernement belge pour en obtenir le paiement de livraisons considérables de houille faites audit gouvernement en sa qualité d'entrepreneur de transports par la voie des chemins de fer de l'état.

Les conclusions de la Société demanderesse tendirent au rejet de l'exception d'incompétence proposée par M. de Ridder et fondée sur ce que le gouvernement n'étant pas commerçant ne devait pas être attrait devant cette juridiction. Le tribunal s'est déclaré compétent et a ordonné aux parties de plaider sur le fond.

Le tribunal a reconnu qu'une exploitation telle que celle du chemin de fer constitue une véritable entreprise de transports, et que dès lors elle rentre dans la catégorie des actes de commerce énoncés dans les articles 632 et suivants du code de commerce.

— Parmi les personnes auxquelles il est, dit-on, question de confier les fonctions de directeur des théâtres royaux de Bruxelles, on cite M. Cartigny et M. Solomé, ancien directeur de l'Opéra, aujourd'hui directeur du théâtre de Bordeaux. On parle également d'un directeur de Berlin.

— M. Brown, clown du cirque Loisset, si malheureusement blessé il y a peu de temps, est mort hier matin à six heures, à la suite d'une fièvre violente. Son épouse, partie de Gand pour venir le visiter, était loin de penser qu'il ne lui était plus réservé de le revoir. Le décès avait précédé de deux heures son arrivée.

— Hier, une femme demeurant rue aux Cloux, se trouvant seule dans sa chambre, s'étant, à ce qu'il paraît, approchée trop près de son poêle, rouge en ce moment, le feu s'est communiqué à ses vêtements ; sur les cris du mari éperdu, qui est entré par hasard dans la chambre, un sergent de ville qui habite la même maison, est accouru à son secours, a éteint les flammes qui l'entouraient, et a préservé la malheureuse d'une mort immédiate. Les premiers secours de l'art et ceux de la religion lui ont été administrés avec un louable empressement. Cette malheureuse, horriblement défigurée, a été transportée à l'hôpital Saint-Jean.

Bruxelles, 26 mars (trois heures). — La liquidation du jour a été sans influence sur les cours des valeurs nationales, dont plusieurs ont donné lieu à des transactions majeures et en hausse. Fonds de l'état sans variations : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/4 A., 5 p. c. 101 5/8, 4 p. c. 94 1/4 P. Société Générale titres en nom fl. 840 P., certificats au porteur émission de Paris 1775 ; Société de Mutualité 1180 (118) beaucoup d'argent et point de vendeurs à ce prix, il y avait des ordres pour de très-fortes parties ; Société Civile 1500 (150) ; Banque de Belgique 1470 (147) A. en faveur ; Actions-Réunies 1058 7/8 (105 7/8) fait et restent cours ; Canal de la Sambre à l'Oise 1110 (111) P. ; Produits au Flénu 2250 (225) ; Levant du Flénu 1800 (180) ; Hornu et Wasme 1500 (150) P., Sarslongchamps 1700 (170) A. ; Société Nationale 1500 (150) demandée, 1507 50 (150 5/4) P. ; Raffinerie Nationale 1250 (125) ; Hauts-Fourneaux du Luxembourg en hausse 1152 50 (115 1/4) A. ; Manufacture de Glaces 1500 (150) ; Société de Commerce 1660 (166) ; Bray et Mourage 121 (605) A. ; Société Luxembourgeoise 1072 50 1070 (107 1/4 107) A. ; Banque Foncière 1035 (103 1/2) P.

L'actif espagnol ne sort pas de la stagnation ; il s'est traité fort peu en cette valeur. Le cours a été pendant toute la bourse 18 5/8 P. 18 9/16 A.

On parlait de la crise qui menaçait la bourse de Paris, crise amenée par les folies qui ont été faites sur cette place.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza à terme était plus faible par suite de la baisse du marché d'Amsterdam, on y fait peu d'affaires ; graines sans variation. Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 18 9/16 A. 5/8 P.

Amsterdam, 24 mars. — Dette active 2 1/2 p. c. 54 7/8. Ardoin 18 11/16.

LIÈGE, LE 27 MARS.

Dans une des dernières séances du sénat, M. le comte de Quarré a manifesté un certain étonnement de ce que le projet de loi portant des modifications au tarif des douanes ne contenait aucune disposition protectrice en faveur des fontes, alors que plusieurs industriels ont dû éteindre leurs hauts-fourneaux, et que de grandes quantités de fontes sont importées d'Angleterre. A l'appui de son opinion, M. de Quarré a cité les bâtiments élevés à Malines pour la société de filature de lin à la mécanique et dont les principales pièces de toiture sont en fonte et arrivent d'Angleterre prêtes à être mises en place.

M. le ministre des finances a expliqué que cet état de choses était la conséquence de la hausse énorme subie par les houilles depuis un an, hausse qui, en réagissant sur la production des fontes, a élevé le prix de revient hors de toute proportion avec le prix des fontes anglaises, dont l'importation est ainsi devenue possible. Mais ensuite, le ministre surpris par cette interpellation inattendue, a ajouté que,

émaillé de fleurs de géranium, qu'une jeune fille arrosait. Cette jeune fille était blonde ; elle était fraîche comme ses fleurs, et elle avait des yeux bleus d'une expression de bonté si gracieuse, que l'empereur en fut frappé.

— Comment vous nommez-vous ?  
— Emily, — répondit la jeune fille.  
— Mais votre nom de famille ?  
— Branston.

— Vous paraîsez beaucoup aimer les fleurs.  
— Hélas ! monsieur, c'est toute ma ressource.  
— Comment donc ?

— Tous les jours je vais à la ville porter ces géraniums, et je vis des trois ou quatre penny que l'on me donne en échange de mes bouquets.

— Et votre père et votre mère, que font-ils donc ?  
— Je n'en ai plus, monsieur, — répondit la jeune fille avec une profonde émotion.

— Pas un seul parent ?  
— Pas un seul, je suis tout-à-fait étrangère à cette île ; il y a trois ans que mon père, ancien sous-officier de l'armée anglaise, et ma mère partirent pour Londres et m'emmenèrent pour aller rejoindre, disaient-ils, des parents que nous avions aux Indes, et qui devaient aider mon père et ma mère à faire fortune. Nous n'étions pas riches, et mes parents eurent toutes les peines du monde à amasser la somme nécessaire pour faire ce long voyage. Hélas ! ils ne devaient pas en voir la fin ; mon père mourut pendant la traversée, et lorsque notre vaisseau relâcha dans cette île, ma malheureuse mère était si souffrante que l'on nous y laissa...

— Ma mère fut bien long-temps malade, et nous n'avions plus aucune ressource... Pour apporter un peu de soulagement à notre misère je m'avais de vendre des fleurs... Un négociant de la ville, qui comme vous m'interrogea sur ce que je faisais, eut pitié de nous, il nous donna cette cabane où ma mère se rétablit un peu, et où nous vécûmes pendant deux ans du produit de ce petit jardin. Il y a un an, ma pauvre mère qui avait eu une rechûte, obtint du bon Dieu un terme

si l'importation des fontes étrangères devait continuer, il pensait aussi qu'il y aurait lieu de prendre des mesures pour assurer la consommation intérieure aux établissements du pays.

Nous aimons à croire que M. le ministre n'a point calculé toute la portée de ses paroles. Au moment où le gouvernement s'applique à introduire, dans notre tarif des douanes, des modifications conformes aux vrais principes de l'économie politique en abaissant les droits d'entrée qui frappent un grand nombre de produits étrangers, et en remplaçant les prohibitions par des droits modérés, il nous semble qu'il serait très inconséquent de suivre un système opposé à l'égard de l'importation d'autres produits dont l'usage et l'emploi sont devenus une nécessité. On reconnaît que le prix de revient des fontes, qui se fabriquent dans le pays, est très élevé, à cause de l'excessive cherté de la houille, et on voudrait interdire l'importation des fontes anglaises qui, seule, peut amener une réduction dans le prix de la houille, en ralentissant la production exagérée du fer, et en la mettant de niveau avec les besoins ! Ceci n'est nullement logique et ne saurait être approuvé.

A cet égard nous ferons observer, avec l'honorable M. Biotley, dont l'INDÉPENDANT a déjà fait ressortir les paroles si sages, que ce n'est pas là une question spéciale à telle ou telle industrie, mais qu'elle intéresse au plus haut point toutes les industries sans exception. La fonte en fer est une matière première extrêmement utile ; d'elle dépend le prix des outils, des métiers, des machines et des mécaniques. Dans toutes les enquêtes industrielles, on a sans cesse placé au premier rang des avantages possédés par l'industrie anglaise et par l'industrie belge, la possibilité pour elles de se procurer à bon marché les outils et les machines qui leur sont nécessaires. Au prix élevé des fontes et par suite des fers, est principalement attribuée l'infériorité relative de l'industrie française quant au prix de production. Et n'a-t-on pas évalué à trente millions l'impôt indirect payé en France par l'agriculture au régime protecteur des fers ?

En outre, comme l'a dit encore l'honorable sénateur de Verviers, il ne faut pas oublier que l'industrie des fers est déjà une des plus protégées du pays ; sur la fonte même le droit est de 10 à 12 p. c. indépendamment de la protection naturelle des frais de transport, de vente, etc., que doivent supporter les fontes étrangères. Aussi n'est-ce qu'à un concours de circonstances exceptionnelles, à une hausse considérable en Belgique, jointe à un extrême avilissement des prix en Angleterre, que l'on doit d'avoir vu ici des importations de fontes. Quant aux fontes ouvrées, et surtout pour les fers, les droits sont très-élevés, souvent même prohibitifs. Rien donc ne serait moins fondé et moins utile qu'une révision de cette partie du tarif dans un sens restrictif.

Et puis, ainsi que l'a très-bien dit l'INDÉPENDANT, et comme nous l'avons déjà fait remarquer, à notre tour, dans l'explication même donnée par M. le ministre des finances à l'importation des fontes, se trouve un nouvel et puissant motif de repousser toute proposition d'élévation de droits. La disproportion des prix de revient aux prix de vente, causée par la hausse exagérée du prix des houilles, est un fait qui nous a paru clairement ressortir de la cessation de travail de quelques hauts-fourneaux, et ce fait a été confirmé ensuite par la déclaration de M. Orban, qui a préféré, avec raison, réaliser des bénéfices en vendant le produit de ses houillères que de perdre sur la fonte provenant de son haut-fourneau. Mais la hausse si considérable du prix des houilles, n'est pas seulement une entrave pour l'industrie métallurgique ; c'est une gêne pour toutes les industries en général ; aussi la baisse est-elle désirée dans l'intérêt non seulement des manufacturiers et des consommateurs, mais encore des extracteurs eux-mêmes, qui ont, de leur côté, d'onéreuses exigences à supporter en retour de celles qu'ils font peser sur les consommateurs.

Dans cette position, et la hausse ayant été particulièrement provoquée par l'érection subite d'un grand nombre de hauts fourneaux, il nous paraît contraire aux plus chers intérêts du pays de maintenir indéfiniment les prix de la houille par une sur-excitation à la conversion du minerai en fonte. Il est plutôt fâcheux qu'on ne puisse rapprocher l'époque où l'équilibre, momentanément rompu, sera rétabli.

Aussi espérons nous que les paroles de M. le ministre des finances resteront sans suite, et que nous n'aurons pas à déplorer l'établissement d'une nouvelle prohibition qui, loin de favoriser les différentes branches de notre industrie, ne

à ses souffrances... Elle me recommanda d'avoir du courage, et vous le voyez, monsieur, je lui obéis... j'en ai... dit la jeune fille en fondant en larmes.

Pendant ce court récit, la figure de l'empereur était visiblement émue ; il semblait profondément affecté. Des mots sans suite sortirent de sa bouche. Et puis il dit plus distinctement : — Pauvre enfant... qu'as-tu donc fait à Dieu pour être jetée ici misérablement... singulier rapprochement de destinée... comme moi, elle n'a plus de patrie... plus de famille... elle n'a plus de mère... et moi, je n'ai plus d'enfant... En prononçant ces mots, un cri d'autant plus déchirant que depuis longtemps il était plus concentré, s'échappa de la poitrine de l'empereur ; il cacha sa tête dans ses mains, et il pleura. Oui, mes amis, cet homme que la perte de dix trônes avait trouvé calme et résigné, pleura au souvenir de son enfant.

Mais bientôt reprenant toute sa fermeté, il dit à la jeune fille : — Je veux emporter un souvenir de ma visite ; cueillez-moi un de vos plus beaux bouquets.

La jeune fille assésa ses plus jolies fleurs, et lorsque l'empereur lui donna en échange quelques pièces d'or, elle s'écria : — Ah ! grand Dieu, pourquoi n'êtes-vous pas venu plus tôt, maman n'aurait manqué de rien, et elle ne serait pas morte.

— Bien, bien, mon enfant, voilà de bons sentiments ; je reviendrai vous voir.

Alors regardant les pièces d'or en rougissant : — Je ne pourrai jamais vous donner assez de fleurs pour unesi grosse somme.

— Que cela ne vous inquiète pas, répondit l'empereur, et il sortit. L'empereur, en rejoignant ses compagnons de voyage, leur raconta sa découverte ; il paraissait heureux d'avoir un malheur à consoler. Dès cet instant la jeune fille augmenta la nomenclature spéciale de Longwood ; elle s'appela la Nymphé de Sainte-Hélène.

L'empereur, dans son intimité, avait la coutume de baptiser insensiblement tout ce qui l'entourait ; ainsi, la partie de l'île qu'il parcourait dans ses promenades, ne s'appelait que la Vallée du silence. M. Mal-



pourrait qu'en arrêter le développement régulier. M. D'Huart n'est pas prohibitionniste par principe. Il a trop de rectitude dans le jugement pour ne pas sentir, que la seule condition d'une prospérité stable, et non factice, est la liberté du commerce, lentement et graduellement appliquée à toutes les branches de l'activité sociale.

Un événement unique et bien malheureux est arrivé hier à notre théâtre. M. Jackmart, de cette ville, y jouait comme amateur le rôle de Victor, dans le vaudeville intitulé : PART DE NE PAS MONTER SA GARDE, rôle que nous avons vu remplir il y a peu de temps par M. Lherie. M. Jackmart avait joué son rôle, sans que l'on se fût aperçu de la moindre injonction chez lui; il s'avança sur le bord de la scène pour adresser au public le couplet final; il le chanta avec expression et d'une voix assurée; mais arrivé au dernier vers, il fut frappé d'une apoplexie foudroyante, et comme il s'était avancé très-près de la rampe, il tomba dans l'orchestre.

On s'imaginera facilement l'effet que dut produire cette chute, sur le public assez nombreux qui garnissait la salle. On s'empressa de le relever et de le replacer sur la scène, où il reçut aussitôt des secours. MM. les docteurs Desaiye, Votem et Villégia qui se trouvaient là, se précipitèrent au théâtre; quatre saignées furent à l'instant pratiquées par le premier; mais elles ne firent que procurer une faible émission de sang par la veine jugulaire. Une demi-heure après on avait acquis la certitude que M. Jackmart avait cessé d'exister. Il était marié et père de famille.

On nous informe à l'instant que l'administration de notre théâtre se propose de donner, vendredi prochain, une représentation au bénéfice de la veuve du malheureux Jackmart. Cet empressement est digne d'éloge. Puisse cette infortunée recevoir dans cette douloureuse circonstance une preuve de l'intérêt qu'inspire le malheur qui vient de la frapper! Chacun s'empressera, nous n'en doutons pas, de saisir l'occasion qui se présente, d'apporter son offrande, et de verser ainsi un peu de consolation dans le cœur de la malheureuse veuve et du jeune orphelin.

Plusieurs journaux de Bruxelles assurent que la commission directrice des théâtres royaux est dissoute, par suite des pertes énormes qu'a subies la Société en commandite, qui avait entrepris l'exploitation de ces théâtres. Nous avons donc l'espoir de conserver ici M<sup>me</sup> St-ANGE et M<sup>me</sup> Stévens.

On dit qu'un vaudeville, qui a pour titre, les DEUX APPRENTIS, vient d'obtenir un beau succès sur le théâtre de Verviers. Cette pièce est d'un liégeois, M. Laurent, l'un des contrôleurs de notre administration dramatique.

M. le colonel en chef de la garde civique a nommé, sur la présentation de M. Henchenne, MM. H. Massart, J. P. Massart, J. Rodlich et D. Loxbay, chefs des quatre sections de la compagnie d'harmonie de la garde civique. M. Henchenne est nommé directeur commandant de cette compagnie. Je ne doute pas, dit M. le colonel en chef, en informant M. Henchenne de sa nomination, que l'amour de l'art dont vous avez donné tant de preuves, de même que votre zèle qui ne s'est jamais démenti dans la conduite et la direction d'un corps analogue, prendront un nouvel essor, et vous mettront ainsi en position de recueillir le fruit des peines que vous vous êtes données et du travail presque toujours pénible que vous avez eu à faire en qualité de chef de l'ancien corps de musique.

On lit dans le *Handelsblad* du 26 mars : « Les journaux belges s'occupent du pas fait en dernier lieu par notre gouvernement. Un d'entr'eux va si loin qu'il annonce que les Hollandais sont déjà occupés à évacuer Lille; inutile de dire que cette nouvelle est fautive. Les journaux orangistes ne veulent naturellement rien savoir d'un arrangement, et selon leur ancienne habitude, ils attribuent à notre gouvernement toute sorte de vœux équivoques. D'autres croient que les déclarations faites de la part du roi, n'ont pour but que de faire adopter les projets financiers présentés par le gouvernement, et qu'une fois ces projets votés, il ne serait plus question de rien. Nous pouvons assurer aux uns et aux autres que si le gouvernement belge a des intentions aussi sincères que le nôtre pour parvenir à un arrangement final de nos différends, cet arrangement ne tardera pas à être conclu. »

Le *Handelsblad* ajoute : « Nous croyons aussi pouvoir assurer de la manière la plus positive que l'annonce contenue dans certain journal, que le roi s'était déterminé à accepter les 24 articles, princi-

PALEMENT PAR SUITE DES INSTANCES AMICALES ET OBLIGEANTES DES AMBASSADEURS FRANÇAIS ET ANGLAIS RÉSIDANT A LA HAYE, est dénuée de tout fondement.

— Le MONITEUR contient un tableau des distances à parcourir sur le chemin de fer de Gand à Ans (Liège) et du temps employé à les parcourir. Il résulte de ce tableau que la distance de Gand à Liège (52 lieues du pays environ) devra être parcourues en 5 heures trois quarts.

— On lit dans le COURRIER DE LA MEUSE : Nous apprenons que l'intendant militaire, M. Beunen, a fait une vérification de la gestion du comptable qui était attaché à l'inspection des armes à Liège, et que le déficit que celui-ci a laissé, lors de la désertion, ne s'élève qu'à 1540 francs, ce qui est bien loin de la somme énorme de TRENTE MILLE francs annoncée par un journal de Bruxelles.

— On écrit de Gand : Une femme de cette ville vient de sortir, guérie de notre hôpital civil où elle a été accouchée par l'opération césarienne. C'est la deuxième fois que cette femme subit la même opération dans cet hôpital.

— On lit dans le CONSTITUTIONNEL DES FLANDRES : Le transport des marchandises sur le chemin de fer par location des wagons, vient d'être étendu sur toutes les sections ouvertes à la circulation. L'administration du railway a fixé les prix de location des wagons comme suit : De Malines pour Anvers, fr. 16, Bruxelles 14, Louvain 14, Tirlemont 27, Termonde 15, Wetteren 25, Gand 28. De Bruxelles ou d'Anvers pour Louvain 18, Tirlemont 30, Termonde 18, Gand 30. De Louvain pour Tirlemont 15, de Termonde pour Gand 17.

Le chargement est fixé à 5000 kilogrammes par wagon et ne peut être dépassé. Le prix du wagon doit être payé en entier.

— Le MONITEUR publie un mémoire de M. Moxhet, de Verviers, tendant à appeler l'attention du gouvernement sur le débouché que les États-Unis pourraient offrir à nos draps, si les intérêts de notre commerce étaient sérieusement soutenus en Amérique et si le gouvernement belge pouvait donner à ce sujet des indications positives qui nous ont toujours manqué. En 1854, la Belgique a reçu des États-Unis 17,538,203 fr. et n'a reçu que 1,437,520 fr.; les draps ne figurent dans ce dernier chiffre que pour 27,740 fr. Quatre articles seulement dépassent le chiffre de 50,000 fr., Garance, 52,427 fr.; verres et verreries, 55,894; zinc, 173,034; munitions de guerre, armes blanches et à feu, 773,547, c'est-à-dire, plus de la moitié de notre exportation totale.

— La REVUE DES ARTISTES, de Paris, fait un brillant éloge du tableau qu'un jeune artiste belge, M. Van Eycken, a exposé cette année au Louvre. C'est une MATER DOLOROSA contemplant le corps du Christ qui va être transporté dans la tombe, en présence de Madeleine et de Joseph d'Arimatee. Dessin, couleur, composition, tout est plus que satisfaisant, dit la REVUE. Que M. Van Eycken évite de tomber dans la lourdeur, qu'il prenne la transparence de Vandyck, et ses ouvrages pourront se placer sans désavantage auprès de ceux de ses illustres compatriotes.

Le *Courrier français*, dans une revue du salon s'exprime en ces termes sur le compte d'un autre artiste belge :

Le *Repos en Egypte* de M. Vanden Berghe est d'un bon effet, et le motif de cette composition, sous le rapport du clair-obscur, ne manque pas d'originalité, chose à noter dans un sujet qui a été traité tant de fois. Laborieux et correct, M. Vanden Berghe a du goût et un bon sentiment de couleur; son tableau devra, comme plusieurs autres, paraître beaucoup meilleur à la place pour laquelle il a été fait, que dans la galerie où il est exposé.

— On écrit de Trieste, le 16 mars : Des lettres de Malte reçues par une de nos premières maisons de commerce, annoncent qu'Ibrahim-Pacha a été frappé en Syrie d'un coup d'apoplexie auquel il a succombé. Cette nouvelle a fait une grande sensation quoiqu'on n'en ait pas reçu la confirmation officielle. (GAZ. D'AUSSBOURG.)

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 25 MARS.

Décès : 2 femmes.  
M<sup>me</sup> Josephine Eléonore Roussel, âgée de 51 ans, propriétaire, rue Agimont, épouse de Pierre Louis Henri Basterreche. — M<sup>me</sup> Thérèse Delch, âgée de 27 ans, sans profession, rue Gravioule.  
Du 26. — Naissances : 4 garçons, 12 filles.  
Décès : 2 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir :  
J. Coune, âgé de 51 ans, houlleur, rue Haut-Prez, époux de E. Bernard. — J. F. Closset, âgé de 50 ans, militaire pensionné, sur la Fontaine, ép. M. Th. Blanchard. — M. Madel. Cresson, âgée de 54 ans, sans profession, faubourg, Ste.-Walburge. — M<sup>me</sup> Barbe Caillot, âgée de 50 ans, journalière, rue Grand-Henri. — M<sup>me</sup> Jhe. Ursule Massart, 21 ans, sans profession, rue Féronstrée.

aussitôt qu'elle l'eut regardé, sa figure prit une grande expression de tristesse.

— Vous me trouvez bien changé, n'est-ce pas, mon enfant ?  
— Oui, sire, c'est vrai; mais maintenant vous allez vous rétablir.  
— C'est bien, mon enfant, dit l'empereur, — en secouant la tête d'un air d'incrédulité. — Toutefois, aujourd'hui, je veux vous faire une visite.

Il descendit en effet de voiture; et, appuyé sur le bras de la jeune fille et d'une personne de sa suite, il gagna la cabane.

Quand il fut assis :  
— Donnez, donnez-moi un verre d'eau; cela apaisera peut-être le feu qui me dévore... Ici... — dit-il en portant la main sur sa poitrine. La jeune fille se hâta d'obéir.

Dès que l'empereur eut pris le verre d'eau, sa figure, de contractée qu'elle était, redevenait tout-à-coup sereine.

— Oh! merci! merci! cette eau a calmé tout-à-coup mes souffrances... si j'en avais pris plus tôt... peut-être... — ajouta-t-il en levant les yeux au ciel... ; mais maintenant il est trop tard...

— Eh bien! — reprit la jeune fille en affectant de donner de la gaieté à son visage, — que je suis heureuse que cette eau vous paraisse bonne; je vous en porterai tous les jours, et elle vous guérira.

— Oh! non! non! je ne m'abuse pas, chère enfant, c'est ma dernière visite... Il y a ici un *dolore sordo* qui me tue, et l'empereur désignait son côté; mais puisque je ne vous verrai plus, je veux vous laisser un souvenir de mon intérêt... Que puis-je faire pour vous ?...

Alors la jeune fille, en fondant en larmes, tomba aux pieds de l'empereur et lui demanda sa bénédiction.

L'empereur la bénit avec cette gravité que donne la foi, car Napoléon avait toujours eu les deux croyances qui font l'honnête homme : il mourut en chrétien et vécut respectueux envers sa mère.

Depuis ce jour, Emely ne manqua pas de se rendre religieusement à Longwood; elle portait de l'eau de la source et un bouquet; elle s'en retournait toujours plus triste, car chaque jour elle rapportait des nouvelles de plus en plus alarmantes de la santé de l'empereur.

Nous avons annoncé que, cédant aux nombreuses sollicitations qui lui avaient été faites, Mme. Tomazetti, cantatrice italienne distinguée, avait consenti à donner un concert en cette ville. Ce concert aura lieu en effet. En voici le programme :

GRAND CONCERT

DONNÉ  
PAR M<sup>me</sup> TOMAZETTI, CANTATRICE ITALIENNE,  
IL AURA LIEU LE 29 DU COURANT,  
DANS LA SALLE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.  
PREMIÈRE PARTIE.

- 1° Ouverture à grand orchestre.
- 2° Air du Maître de Chapelle, par M. Delnoz.
- 3° Variations pour cor, exécutées par M. Louis Loxhai.
- 4° Air de Mathilde de Sabran (Rossini), chanté par M<sup>me</sup> Tomazetti.
- 5° Duetto (d'Elisa e Claudio) mercadente, chanté par M<sup>me</sup> Tomazetti et M. Delnoz.
- 6° Caprice sur des motifs du Cheval de Bronze, par Snel, exécuté par l'harmonie militaire du 9<sup>me</sup> régiment.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1° Ouverture à grand orchestre.
- 2° Duo-bouffe français, d'Auber, chanté par M<sup>me</sup> Tomazetti et M. Delnoz.
- 3° Marche Triomphale par Ries (arr. par Kuffner), exécuté par l'harmonie militaire du 9<sup>me</sup> régiment.
- 4° Polonoise d'I Puritain (Bellini), chantée par M<sup>me</sup> Tomazetti.
- 5° Romances françaises, chantées par M<sup>me</sup> Tomazetti.
- 6° La Francesca, grande valse espagnole, par Julien, arrangée par L. Christophe, exécutée par l'harmonie militaire du 9<sup>me</sup>.

Le prix des billets est de 3 fr. On en trouvera chez le concierge de la Société d'Emulation.  
On commencera à sept heures.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Mercredi, 28, à 6 heures, 4e. représentation du 8e. mois d'abonnement. — LA FLANÇÉE, opéra comique en 5 actes. — LE FOR L'ÉVÊQUE, vaudeville en 2 actes.  
Lundi prochain, la 5e. représentation de la JUIVE.

L'administration a l'honneur de prévenir le public et MM. les abonnés que vendredi prochain, abonnement courant, elle donnera une représentation au bénéfice de M<sup>me</sup> veuve Jackmar.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

CABILLAUDS, Rivets, Flottes, Elibottes, Soles. Chez ANDRIEN.

NOUVELLES SARCELLES AU MORIANE, rue du Stockis.

POISSONS DE MER AU MORIANE, rue du Stockis.

AVIS.

MADAME BAGE-MEURA a l'honneur d'informer le public que, par suite d'arrangements pris avec sa sœur, elle vient d'OUVRIR, pour son propre compte, rue de la Régence, n° 6, joignant les demoiselles Nalinne, un MAGASIN DE MODÈS, Lingerie et Nouveautés.  
On peut se procurer chez elle, à un prix raisonnable, les objets les plus nouveaux et de meilleur goût.  
On DEMANDE au même n°, des DEMOISELLES sachant travailler dans les Modes. 450

Un matin que le soleil était plus brillant que d'habitude, et que, plus gaie, elle gagnait cette résidence, elle arriva avec cette espérance d'enfant que lui donnait une secrète confiance dans l'eau de la source. On lui avait dit la veille que l'empereur allait mieux, et son imagination reconnaissante avait tout de suite créé un miracle, et ce miracle, c'était la guérison de l'empereur.

Elle arriva... mais, hélas! que la réalité était loin de ses rêves! Elle trouva tout le monde consterné... Cette fois, craignant pour la vie de son bienfaiteur, et voulant au moins le revoir encore et lui dire un dernier adieu, elle demanda à être admise auprès de lui.

On lui répondit qu'il expirait et que ce n'était pas possible; elle pria, supplia, et ses larmes eurent tant de puissance, qu'elle fut introduite dans la chambre de l'empereur.

C'était le moment solennel où Napoléon, entouré de ses pieux serviteurs, après un long abattement, s'était relevé sur son séant, dans son lit de douleur. Il avait demandé qu'on lui ouvrit la fenêtre du côté de la France, et après avoir adressé des adieux touchants à cette chère patrie... le délire s'empara de sa tête; ses membres se raidirent par les convulsions, ses yeux devinrent fixes; on entendit encore ces mots sans suite... *tête armée... ma garde... mon fils... France!*... et il expira.

Les fleurs que la jeune fille venait offrir, s'étaient échappées de ses mains; elle-même était tombée inanimée sur la place.

« Sa douleur fut profonde; mais elle y survécut, car elle aussi devait être une preuve de plus, qu'une grande infortune supportée avec courage est une chose sainte, et que tôt ou tard elle a de glorieuses compensations.

La pupille de l'empereur avait attiré la curiosité des voyageurs: on ne parlait que de son bon cœur, de ses grandes qualités. Un négociant de la Compagnie des Indes étant allé la visiter, jugea qu'il ne paierait pas trop cher un pareil trésor au prix de toute sa fortune; il l'épousa... aujourd'hui Emely Branstou est devenue une des femmes les plus riches et les plus considérées de l'Angleterre.



**COLLEGE COMMUNAL DE HUY.**

On demande un PROFESSEUR de Langue Grecque et Latine, il aura un traitement de 1400 frs., plus une part dans le minerval.  
S'adresser, par lettres affranchies, au principal du collège. L'abbé ROGISTER.

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON, située à St-Gilles, vis-à-vis de l'église, cotée 1145, avec cour, fournil et un jardin de deux verges entouré de murs.  
S'adresser à M<sup>r</sup> Dusart, notaire, à Liège. 395

**G. PHILIPPE** a l'honneur de prévenir messieurs les voyageurs et étrangers que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1838, il a quitté l'Hôtel de Flandre pour occuper l'Hôtel de BELLE-VUE, ci-devant Hôtel d'Allemagne, rue sur la Batte. Cet établissement étant situé avantageusement au centre de la ville et réunissant remise et écurie pour trente chevaux, il ose espérer que la modicité de ses prix et son exactitude lui mériteront la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs ordres. 425

**Vente de Futaie**

POSTPOSÉE.

LA VENTE DE FUTAIE annoncée pour le 2 avril 1838, dans les bois Bertrand-Fontaine, Melard et Mavelin, appartenant à M. le baron de COMOGNE et situés commune de Marchin et Ben-Ahin près de Huy, EST REMISE AU 4 AVRIL 1838.

Recours au bois Bertrand-Fontaine à 11 heures du matin. 489

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

**DEMANDE**

EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES DE

**HOUILLE,**

GISANTES SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE 24 HECTARES 67 ARES 70 CENTIARES,

DÉPENDANS DE LA

COMMUNE DE FLÉMALLE-HAUTE.

Par pétition enregistrée au Gouvernement de la province de Liège, le 13 mars 1838, sous le N<sup>o</sup> 1708 du repertoire particulier, le sieur Robert Gilon, de Seraing, et Théodore Nicolas Léonard Vandeveldé, domicilié à St. Josse-ten-Noode

lez-Bruxelles, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de vingt-quatre hectares soixante-sept ares soixante-dix centiares, dépendans de la commune de Flémalle-Haute, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD-OUEST,

partant de la jonction de la grande route de Liège à Namur avec la rive gauche de la Meuse au CHAPPOUR, en suivant l'axe de ladite grande route jusqu'à la rencontre, vers l'Est, d'une ligne droite servant de limites Sud-Ouest à la concession d'Yvoz; de ce point suivant lesdites limites vers Sud, formée en partie par le chemin tendant de Flémalle-Haute au rivage d'Yvoz, jusqu'à la rive gauche de la Meuse, dernier point de jonction avec la concession d'Yvoz et premier avec celle des demandeurs.

AU SUD,

de ce point suivant vers Ouest la limite Nord de la concession ci-dessus, qui est formée par la rive gauche de la Meuse jusqu'au point de départ.  
Les pétitionnaires offrent de payer aux propriétaires de la surface tant les redevances imposées sur les mines que les indemnités auxquelles les travaux pourront donner lieu.

**LA DEPUTATION PERMANENTE**

DU

**CONSEIL PROVINCIAL**

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE :

1<sup>o</sup> Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Seraing et Flémalle-Haute, province de Liège, et St. Josse-ten-Noode lez-Bruxelles, province du Brabant, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2<sup>o</sup> Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.  
3<sup>o</sup> Immédiatement après l'expiration du 4<sup>e</sup> mois de publication, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.  
Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges présdésignés.

En séance à Liège, le 20 mars 1838.

Présens : MM. baron Vandenstein, gouverneur, Delfosse, Seroux, Hubart, Boussemart, Lhonneux et Warzée, greffier.  
Pour extrait conforme, Le greffier provincial, F.-N.-J. WARZÉE.

**Seigneurie Deutsch-Brodersdorf.**

**LA VENTE PAR ACTIONS**

DE LA BELLE ET RICHE

**SEIGNEURIE DEUTSCH-BRODERSDORF,**

SUR LA LEITZA, EN BASSE-AUTRICHE,

AVEC TOUTES SES DÉPENDANCES,

Consistant en Château, Parc Anglais, Bâtimens d'économie, Métairie, Distillerie, Terres labourables, Prés, Forêts, Dîmes et Droits Seigneuriaux, Chasse, etc.

Évalués juridiquement à UN MILLION 525,000 FLORINS valeur de Vienne,

ET DE

**L'HOTEL DE LA LANDSTRASSE, N<sup>o</sup> 381, A VIENNE,**

Avec grand Jardin d'une valeur de 125,980 florins, v. de V.

AURA LIEU irrévocablement le 5 mai 1838, A VIENNE,

En présence du public et sous la garantie du gouvernement.

Les gains accessoires de cette vente sont de florins 50,000, 25,000, 12,500, 10,000, 7,500, 6,500, 6,000, 5,000, 2,500, 2,000, 1,000, etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE, 20 FRANCS.

Pour 120 francs, sept actions, dont une rouge gagnant forcément; pour 200 francs, 13 actions, dont deux rouges, et 20 actions, dont trois rouges, pour 500 francs.

Cette vente offre un avantage particulier que n'a encore présenté aucune autre : ce sont des actions, primes bleues, dont le moindre GAIN SUR EST DE 500 FLORINS, lesquelles concourent d'abord à tous les lots du tirage principal, et participent en outre, ainsi que les actions rouges, à un tirage spécial, composé de 100 primes de florins 50,000, 25,000, 7,500, 6,500, etc., etc.

Une telle action bleue n'est accordée qu'aux acheteurs de 500 actions; mais pour faire jouir aussi de cette prérogative les preneurs d'une moindre quantité, on fournira sur 12 actions avec 2 rouges pour 240 francs, un bon de participation au porteur, pour la 40<sup>e</sup> partie d'une de ces Actions-Primes bleues, donnant droit à la quote-part de tous les gains échus à cette action.

En s'adressant directement à la maison soussignée, laquelle est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les actions, le prospectus français, de même que le bulletin officiel de tous les numéros gagnants, franc de port. Le paiement peut s'effectuer après réception des actions. — Ecrire sans affranchir.

**J. N. TRIER,**

Banquiers et Receveurs-généraux à Francfort s/M.

**VENTE D'IMMEUBLES,**

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

LUNDI 2 AVRIL PROCHAIN, à une heure de relevée, devant M. le juge-de-peace du canton de Waremme, les héritiers de feu M. André FLORENVILLE, feront VENDRE aux enchères publiques,

Par le notaire JAMOULLE, à ce commis,

**Les Immeubles**

CI-APRÈS,

SITUÉS A HODEIGE ET UNE PARTIE A GRANDVILLE,

SAVOIR :

- 1<sup>er</sup> lot. — Une MAISON avec jardin et dépendances, contenant environ 26 ares, au chemin de Hodeige, à Lamine.
  - 2<sup>me</sup> lot. — Un VERGER, au même lieu, en face du lot précédent, contenant 19 ares.
  - 3<sup>me</sup> lot. — Une PIÈCE DE TERRE labourable, en lieu dit Entre les deux Havées, contenant 11 ares.
  - 4<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE, en lieu dit Dessous la Voie de Lens, contenant 52 ares 50 centiares.
  - 5<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE de 59 ares, en lieu dit la Sate.
  - 6<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE de 13 ares, au même endroit.
  - 7<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE aussi de 15 ares, en lieu dit Parfond Val.
  - 8<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE de 48 ares, en lieu dit Fond de la Tombe.
  - 9<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE de 9 ares, en lieu dit au Pirreux ou au-delà du Vert Fossé, vers Lens.
  - 10<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE de 59 ares, en lieu dit vers le Vert Fossé.
  - 11<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE de 64 ares, partie et formant les deux tiers d'une de 96 ares, audit lieu de la Sate.
  - 12<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE, en lieu dit au Pirreux, contenant 70 ares.
  - 13<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE, au même lieu, contenant 65 ares.
  - 14<sup>me</sup> lot. — Une AUTRE de 35 ares, au même endroit et tenant au lot précédent.
  - 15<sup>me</sup> lot. — Et finalement une de 17 ares, en lieu dit à la Voie de Fize.
- Les 7<sup>me</sup> et 10<sup>me</sup> lots sont situés sur le territoire de Grandville, les autres sur celui de Hodeige.  
Cette vente présente toutes les garanties désirables, et on accordera des facilités pour le paiement.  
S'adresser au notaire et juge-de-peace prénommés, ainsi qu'au notaire DUBOIS, à Fexhe-le-Haut-Clocher, dépositaire des titres. 460

**BOURSES.**

ANVERS, LE 26 MARS.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'actif espagnol ouvert 18 1/2 5/8 et reste argent à demain.  
Primes fin courant 18 7/8 dont 1/8 o/o argent.  
Actions de la Banque comm. d'Anvers 110 1/4 argent.

BRUXELLES, LE 26 MARS.

Dette active 2 1/2	54 1/2	A Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	101 5/8	Tapis. . . . .	111 A
Fin courant. . . . .	101 5/8	Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	94 1/4	Mutualité. . . . .	118 A
Fin courant. . . . .	94 1/4	S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1832 (4). . . . .	98 1/2	Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	840	P Act. Réunies. . . . .	105 7/8
Emp. de Paris. . . . .	1775	Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	166	Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	147	A Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	111	P Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	155	Luxembourg. . . . .	107 A
Banque Foncière. . . . .	105 1/2 et	P Civile. . . . .	150
Idem. . . . .	98 1/2	A Herve. . . . .	—
Flenu. . . . .	225	P Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hormu. . . . .	150	P Ch. de B. M. et B. . . . .	121 A
Sclessin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	150 5/4	P Holl. Dette active. . . . .	54 5/4 A
Levant du Flenu. . . . .	180	Losrenten inscrit. . . . .	99 7/8
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalliq. . . . .	106 A
Sars-Longscham. . . . .	170	A Naples. C. Falcon. . . . .	95
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoin. . . . .	18 5/8 P
Yennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	110	A Prime un mois. . . . .	18 1/2 D. 1 A
Chatelineau. . . . .	147	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	150	Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	125	Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	118	A Brésil. E. de Roth. . . . .	78 A
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1855. . . . .	100 1/2 P

PLACE D'ANVERS, LE 26 MARS.

Les affaires ont été calmes aujourd'hui à cause du jour férié. On a traité samedi soir 250 balles café Brésil à 27 cents et environ 800 caisses sucre havane blond à f. 20 1/2 pavillon national.

VIENNE, LE 17 MARS.

Métalliques, 107 1/2. — Actions de la Banque, 1440 1/4.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 26 MARS 1838.

Froment, l'hectolitre. . . . . fr. 15 68.  
Seigte, idem. . . . . 12 16.

Imprimerie de J.-Bt. Nossent, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.